

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Objet :

Voie verte Sud avec Bulle (PA4)

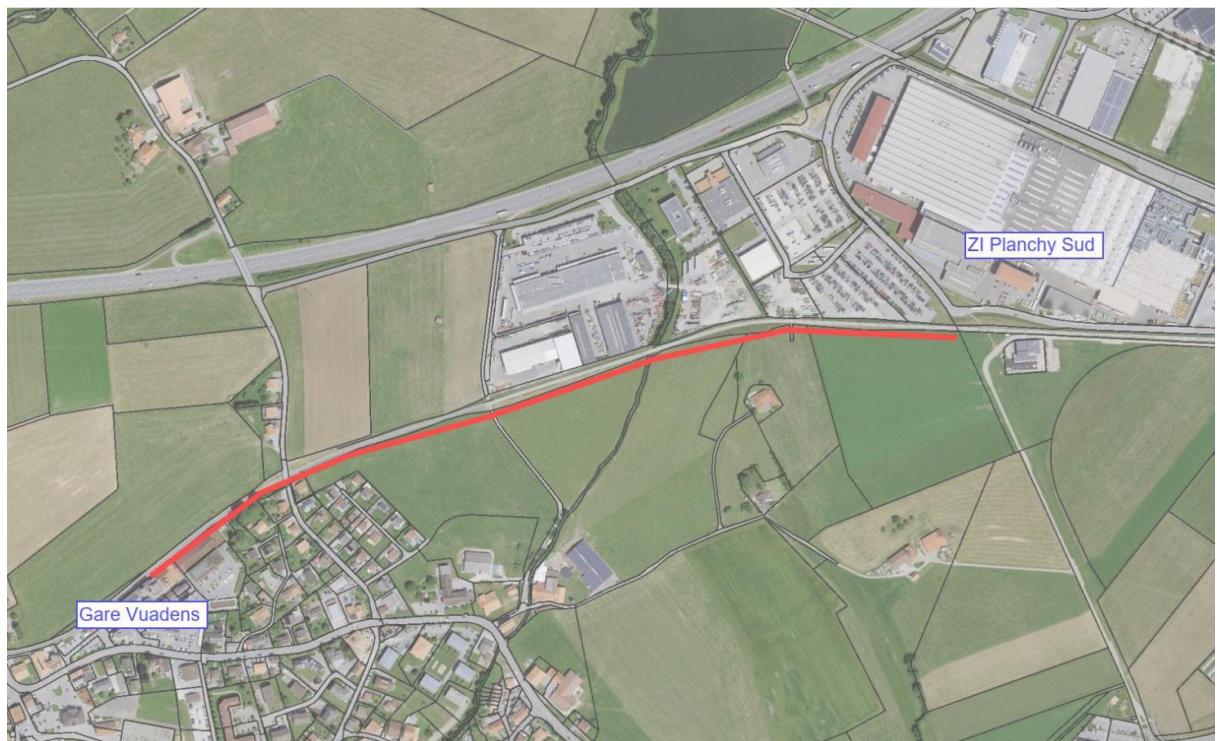
Demande de crédit d'étude de CHF 155'000.00



Descriptif de la demande :

Cette voie de mobilité douce a été inscrite au PA4 dans la mesure MD.A1.1. Elle devra relier in fine la gare de Vuadens à celle de Bulle. Le chef-lieu étudie le tronçon depuis sa gare jusqu'à la ZI de Planchy Sud, passerelle comprise, puis nous continuerons l'étude jusqu'à la gare de Vuadens.

Ce crédit comprend l'avant-projet (phase 31), le projet de l'ouvrage (32) et également l'appel d'offres aux entreprises (41) afin d'avoir le coût le plus précis possible pour la réalisation.

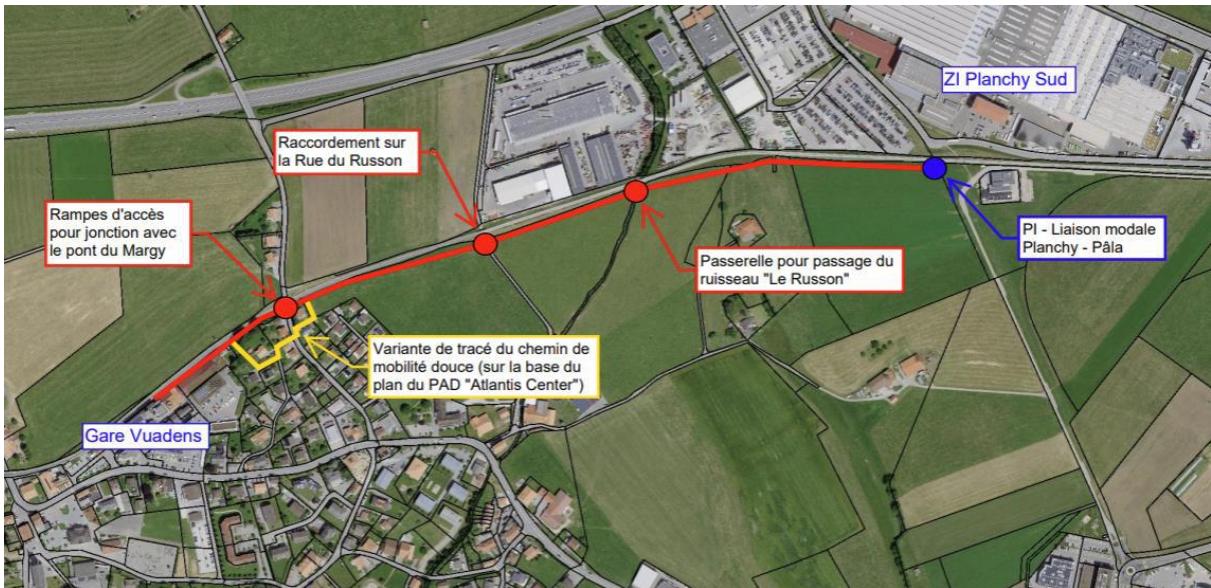


Objet du présent mandat

Le projet consiste en l'élaboration d'un cheminement de mobilité douce pour relier la Z.I. Planchy Sud jusqu'à la gare de Vuadens en passant par le pont du Margy/Briez.

Les aménagements prévus pour ce tronçon sont les suivants :

- Réalisation d'un chemin de mobilité douce d'une longueur totale d'environ 1'120 m et d'une largeur de 3.00 m ;
- Réalisation d'une passerelle d'une largeur de 3.00 m et d'une portée d'environ 15 m au-dessus du cours d'eau Le Russon ;
- Réalisation de deux rampes d'accès pour la jonction au pont du Margy d'une largeur de 3.00 m.



Descriptif des prestations offertes

La présente offre, et notamment l'estimation des honoraires, se base sur les éléments suivants :

- Un avant-projet (SIA 31) avec l'étude de deux variantes de tracé :
- En rouge, le projet **avec** les 2 rampes d'accès au pont du Margy ;
- En jaune, le projet **sans** les 2 rampes d'accès au pont du Margy.

L'avant-projet permettra de fournir à la commune les éléments techniques et financiers nécessaires au choix définitif de la variante à soumettre à l'examen préalable et à étudier en phase projet.

Le projet de l'ouvrage (SIA 32) et l'appel d'offres aux entreprises (SIA 41) sont basés sur l'étude de la variante rouge **inclusant** la réalisation des deux rampes d'accès au pont du Margy.

Subventions

Ce projet faisant partie d'une mesure du PA4, sa réalisation sera subventionnée de l'ordre de 35% par la Confédération à condition que les travaux débutent avant le 31 mars 2029. De plus, ce tronçon faisant partie de la proposition actuelle du réseau cyclable cantonal, on peut raisonnablement envisager un cofinancement cantonal d'au moins deux tiers. Tous les coûts nécessaires liés au projet à partir du 1 janvier 2026, aussi des études nécessaires, seront intégrés à ce calcul.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 155'000.00

6150.5290.08 CE - Voie verte Sud (PA4)

Financement :

Par emprunt ou par liquidités : CHF 155'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs si emprunt 1.00 % :	CHF 1'550.00
Amortissement 2.50 % :	CHF 3'875.00

Charges annuelles :	CHF 5'425.00
----------------------------	---------------------